

Une fausse piste

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1979)**

Heft 491

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016395>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une fausse piste

Pour le mouvement anti-atomique il s'agit maintenant de trouver des moyens d'actions nouveaux et des objectifs concrets.

Entre les partisans du "do it yourself" anti-nucléaire à coup d'explosions nocturnes — dont la seule fonction est de criminaliser la contestation de la politique énergétique officielle — et le combat référendaire ambigu et sans espoir de mai prochain, il y a place pour l'imagination et l'efficacité.

En effet, le 20 mai n'est pas une échéance dans le combat pour une autre politique énergétique; une fausse piste tout au plus. Nous l'avons déjà dit: l'arrêté sur l'énergie atomique, adopté en octobre 1978 en complément de la loi de 1959, ne faisait pas le poids face à l'initiative; mais on n'a plus le choix...

Sur le terrain de la législation le choix consiste soit à préférer la situation actuelle — les promoteurs ont droit à l'autorisation s'ils remplissent un certain nombre de conditions techniques — soit à approuver l'arrêté qui donne au parlement des compétences nouvelles — droit de veto —, aux autorités une liberté d'action face aux promoteurs — la clause du besoin — et aux particuliers des possibilités accrues d'intervention.

Refuser le nouvel arrêté, c'est choisir la première solution, le "statu quo", mais c'est aussi enlever tout obstacle juridique à la construction des centrales de Kaiseraugst, Graben et Verbois, pour lesquelles l'autorisation de site a déjà été accordée.

Certes, le choix n'est pas exaltant pour ceux qui comme nous estiment que l'équipement nucléaire de la Suisse est déjà surdimensionné et pourrait même devenir superflu. Mais il ne faut pas oublier que les promoteurs nucléaires n'ont accepté ce nouvel arrêté que du bout des lèvres, devant la crainte d'une victoire de l'initiative.

Après l'échec formel du week-end du 18 février, il ne faut pas que la nouvelle législation soit celle des partisans du nucléaire; le large écho rencontré par les initiateurs peut se concrétiser dans une application stricte de la loi, à condition que les mouvements qui ont soutenu l'initiative ne rejettent pas cette loi par simple dépit.

Il y a plus et mieux encore à faire.

Dans les cantons où des sites de centrales et des dépôts de déchets sont susceptibles d'être choisis, obtenir rapidement, comme à Bâle et

Expansion du nucléaire. Un autre son de cloche. La "Süddeutsche Zeitung" rapporte une intervention de M. R. Rodenstock, président de la Fédération de l'industrie allemande, à propos de la stagnation des contrats nucléaires. Sa thèse en bref: si l'exportation des centrales allemandes va mal, ce n'est pas le fait de l'activisme de quelques groupes antinucléaires, mais parce que des problèmes "techniques et politiques" restent non-résolus. De l'eau au moulin des partisans d'un moratoire? En tout cas une révélation qui fera réfléchir, à propos de l'arrêt de la centrale (réacteur à eau bouillante) de Brunsbüttel: selon M. Rodenstock, ce n'est pas la faute d'un "comité de citoyens", mais celle du "personnel de service qui avait négligemment déconnecté les dispositifs automatiques de sécurité pour éviter un arrêt d'urgence"...

à Neuchâtel notamment, la participation populaire en matière de préavis.

Dans les cantons toujours, faire pression pour obtenir des dispositions urgentes et efficaces propres à économiser l'énergie.

Enfin braquer les projecteurs sur les collectivités publiques qui participent aux sociétés promotrices, mettre des noms sur les hommes qui nous y représentent et qui décident pour nous, leur faire connaître le leur et obtenir leur démission si nécessaire.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 491 8 mars 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley

491

Domaine public